



## Lettre d'information N° 53 - Janvier 2025



Au nom du Conseil d'Administration de la FN3S, je vous présente mes meilleurs vœux pour l'année 2025 pour vous et vos proches. Que vos projets personnels et professionnels se réalisent.

L'année 2024 s'est mal terminée puisque dans le nouveau gouvernement dirigé par François BAYROU, aucun ministre, ni secrétaire d'état dédié à la protection de l'enfance. Presque tout le secteur s'est unanimement levé pour dénoncer cette absence. Apparemment nos protestations ont été partiellement entendues, puisqu'on nous annonce un-e Haut-e Commissaire courant janvier 2025 ! Mais c'est bien d'un ministère qu'a besoin le secteur de la protection de l'enfance, au regard de la profonde crise que nous traversons et rappelons-nous les mots d'ordre de la mobilisation du 25 septembre dernier. Ils sont toujours d'actualité.

## Mobilisation sur le calcul du ratio fratrie 2024 et incidence sur 2025

Gelé depuis 2019, le calcul du ratio fratrie dans les SIE du SAH devait être réalisé à nouveau en 2024. La mobilisation de la Fn3s et de la CNAPE en juin 2024 a permis une suspension du calcul et de ses incidences pour les diminutions d'emplois dans les SIE constatant une augmentation du ratio fratrie.

La Fn3s a décidé d'engager en 2025 un important suivi auprès de ses adhérents pour suivre l'évolution des emplois dans les SIE. Chaque adhérent Fn3S recevra dans les prochains jours un mail à ce sujet, et engagement a été pris par le Conseil d'Administration, d'appeler chaque direction de service, pour échanger sur ce dossier. Opposés au ratio fratrie depuis 2011, nous ne pouvons accepter des pertes d'emplois consécutifs à l'évolution du ratio fratrie dans les SIE au moment où le secteur de la protection de l'enfance va si mal.

# Evaluation de la qualité dans les SIE avec le référentiel de la HAS

En mars 2024, les premiers retours de rapports d'évaluation de la qualité dans les SIE interpellaient les directions de service, au motif que l'application stricto sensu du référentiel de la HAS amenait des évaluations avec des cotations inférieures à ce qui était envisagé par les directions et les équipes et surtout ce qui est demandé/exigé pour les critères impératifs. La mission judiciaire d'investigation éducative en protection de l'enfance est très singulière (durée de 6 mois, intervention contrainte, impossibilité de faire appel de la décision, application partielle des outils de la loi 2002-2 selon les consignes de la DPJJ, confidentialité des informations, etc...). Une note de la HAS en date du 9 octobre 2024 renforce l'exigence du système de cotation et des recommandations ont été faites aux évaluateurs des cabinets les incitant à être très factuels. La moindre possibilité d'écarter un item au motif que l'établissement n'est pas concerné ou encore de ne pas prendre en compte le refus de certaines familles d'être interviewées peuvent venir dégrader les notes de façon non négligeable.

La Fn3s s'est inscrite favorablement et depuis longtemps dans le processus d'amélioration de la qualité de la mission d'investigation. L'évaluation par un cabinet extérieur peut être un atout mais aussi une tension pour le SIE, l'encadrement et les professionnels. Nous sommes donc attentifs aux remontées du terrain. N'hésitez pas à échanger avec nous sur ce sujet et à nous communiquer les éléments de l'évaluation qui vous apparaissent « inadaptés » à l'investigation nécessitant d'être déclarés à la DPJJ et à l'HAS !

Nous rappelons ici que le rapport d'évaluation est un document important pour le renouvellement de l'autorisation, mais aussi pour le renouvellement de l'habilitation PJJ, voire en cas de contrôle.

D'où l'importance qu'il convient d'apporter à cette évaluation. Nous reviendrons dans le prochain Echo de la Fédé sur ce sujet.

---

## Journée des adhérents du 14 mars 2025

A la demande de nombreux adhérents, nous sommes en train de construire une journée d'échange sur les modifications induites par la loi Taquet sur l'évaluation des TDC y compris dans le cadre de la MJIE.

La journée se déroulera à la FIAP - 30 rue Cabanis 75014 PARIS.

[Le programme et le bulletin d'inscription sont en ligne.](#)

EN SAVOIR PLUS

---

## Journées nationales d'études 11 - 12 et 13 juin 2025 de Valence



Elles auront pour thématique :

**La sexualité à l'adolescence : quand la découverte de soi devient une mise en danger... quels espaces d'intervention en protection de l'enfance ?**

Le programme est en cours de finalisation et sera diffusé sur [le site Internet](#) de la fédération. Vous pouvez déjà y consulter la fiche des intervenants sollicités.

Le préprogramme est consultable sur le site, il vous sera transmis par voie postale avec l'affiche courant du mois de janvier.

Les inscriptions sont ouvertes.

EN SAVOIR PLUS

---

## Intranet onglet "Laïcité et citoyenneté". Foire aux questions

Vous trouverez dans cette foire aux questions (FAQ) des propositions de réponses à des cas pratiques en lien avec la laïcité et la neutralité.

Cette foire aux questions a été mise en place par la DPJJ pour répondre aux questions relatives à la laïcité. Elle est accessible, sur l'intranet justice, tant aux professionnels des établissements et services qu'à ceux des DT et des DIR via l'adresse électronique : [faq-laicite.dpjj@justice.gouv.fr](mailto:faq-laicite.dpjj@justice.gouv.fr)

Une réponse concertée est apportée à chaque question.

Cette FAQ ne remplace pas la sollicitation des référents laïcité-citoyenneté (RLC).

Il s'agit d'un outil supplémentaire si des doutes demeurent. Cet outil permet également de mutualiser des réponses qui peuvent être utiles à tous.

TÉLÉCHARGER LE DOCUMENT

---

## Etude de cohorte sur les parcours de prise en charge à la protection judiciaire de la jeunesse

La dernière étude réalisée par le service des études, de la recherche et des évaluations (SEREV) est parue en novembre, elle porte sur les parcours de prise en charge des jeunes par la PJJ entre 2019 et 2023.

A partir des données issues de PARCOURS, cette étude documente le profil des jeunes au début de leur suivi judiciaire et analyse les différents types de trajectoires qu'ils connaissent au cours de leur prise en charge. Si les parcours les plus longs et les plus complexes sont régulièrement mis en avant, cette étude montre qu'ils concernent une minorité de jeunes. En effet, la plupart d'entre eux sont suivis uniquement par le milieu ouvert, pendant moins d'un an.

TÉLÉCHARGER LE DOCUMENT

---